

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1219/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons

n° 69-1219/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
9 août 1969

Numéro JO
n° 17 du 25/08/1969

Date du numéro
25 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

Mme Armana, Marcèle est autorisée à exercer le commerce des boissons au bar-restaurant «Le Ménelik», place Ménelik, Djibouti. Le Service des Contributions directes est autorisé à délivrer à l'intéressée une licence de 1re classe.